

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 juillet 2011 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, M. CHAPTARD Michel, M. GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, Mr FOURNIER Benoit, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, M. BEDABOUR Lionel, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel et M. RAFALKO Thierry.

Excusés : Mme MEGE Isabelle (procuration à M. ESTIER), Melle NANAI Fatima.

Madame Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 17 juin 2011 est adopté sans remarque par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Personnel
- Affaires foncières
- Intercommunalité
- Questions diverses

Suppression de postes :

Suite aux créations de postes de rédacteur principal et d'agent de maîtrise principal dans le cadre de l'avancement au titre de la promotion interne, le tableau des effectifs doit être mis à jour par la suppression des postes de Rédacteur territorial et d'Agent de maîtrise, à compter du 1^{er} août 2011.

Création de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à 16,50/35^{ème} :

Un agent ayant demandé une réduction de son temps de travail, un autre agent augmentera le sien. Après accord du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'Adjoint Technique Territorial d'une durée hebdomadaire de 16h30 et de supprimer deux postes d'Adjoint Technique Territorial d'une durée hebdomadaire de 22 heures et de 10 heures.

Nombre d'heures hebdomadaires du poste d'assistant territorial d'enseignement artistique :

Le Conseil Municipal maintient pour la rentrée scolaire 2011-2012 le poste d'assistant territorial d'enseignement artistique, à raison d'une heure hebdomadaire par classe et autorise le Maire à pourvoir à cet emploi par un personnel contractuel dont le contrat débutera le 01 septembre 2011 et se terminera le 05 juillet 2012.

Nombre d'heures hebdomadaires du poste d'éducateur territorial des activités physiques :

Le Conseil Municipal maintient pour la rentrée scolaire 2011-2012 le poste d'éducateur territorial des activités physiques, à raison d'une heure trente hebdomadaire par classe et autorise le Maire à pourvoir à cet emploi par un personnel contractuel dont le contrat débutera le 01 septembre 2011 et se terminera le 05 juillet 2012.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite aux déclarations d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- BC 454 terrain d'une superficie de 109 m² vendu 1090 € par Monsieur Jérôme GLAISE et Madame Marielle DUMONTAUD au profit de Monsieur Rémy LAMYRAND.

- AN 460 – 462 – 497, terrain d'une superficie de 1530 m² avec maison d'habitation vendue 125 000 €, plus 5 000€ par Monsieur Eric CHAPON au profit de Monsieur et Madame Frédéric JOUAN.

Location des appartements de l'école primaire :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les deux contrats des logements de l'Ecole Primaire, occupés par Mme Odette DIDIER et Mme Maryvonne LONCHAMBON, du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, pour un loyer mensuel de 245 €, dépenses d'eau, d'électricité et gaz en plus.

Bâtiment Perol à Comps :

Le couple intéressé par l'acquisition du Bâtiment Perol à Comps abandonne son projet en raison du coût des travaux à effectuer. Cependant, il souhaite s'installer dans la Commune.

Convention de prestations de services pour camping municipal :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer pour 2011 une convention de prestations de service avec l'Office du Tourisme des Combrailles pour assurer la gestion des locations des chalets du camping municipal.

Adhésion de communes à l'EPF-SMAF :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de :

- la Commune d'ARFEUILLES (Département de l'Allier)
- la Communauté de Communes du Haut Livradois composée des communes de : Aix la fayette, Bertignat, Chambon sur Dolore, Condat Les Montboissier, Echandelys, Fayet Ronaye, Fournols, Grandval, Le Monestier, Saint amant roche Savine, Saint Bonnet Le bourg, Saint bonnet le Chastel, Saint Eloy La Glacière, Saint Germain l'Herm et Sainte Catherine du Fraisse, par délibération du 20 décembre 2010

Adhésion de communes au SIAEP de SIOULE et MORGE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de :

- la Commune de SAINT-OURS-LES-ROCHES .

Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 1 802,75 €, à l'Association Foyer Rural pour l'organisation des festivités du 14 juillet 2011. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget 2011.

Intercommunalité :

Le Maire fait le point sur les discussions avec Manzat-Communauté, qui demande une cession gratuite du bâtiment Batisse pour réaliser l'école de Musique. En raison des difficultés financières de la commune depuis le transfert de sa fiscalité à la Communauté, le Conseil Municipal souhaite une cession onéreuse.

Manzat-Communauté a fait la proposition d'attribuer un fonds de concours à valoir sur un projet communal ayant en partie une fonction intercommunale, accueil emploi par exemple.

Une discussion s'engage et le Conseil Municipal décide de se laisser un temps de réflexion et de se réunir début septembre afin de prendre sa décision.

Cinéma La Viouze :

Le Maire expose les difficultés du Cinéma La Viouze qui connaît un grave déficit. Le bâtiment étant la propriété des Aciéries Aubert et Duval, il a été proposé de créer une association pour en assurer la gestion.

Plan Local d'Urbanisme :

Une réunion a eu lieu récemment avec le Cabinet d'études Bautier-Ranoux pour poursuivre le projet de PLU, avec de nouvelles indications concernant les zones humides données par le SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) de la Sioule. Dès septembre, une réunion publique sera organisée pour la présentation du futur PLU à la population, avant d'engager l'enquête publique.

Travaux de réhabilitation de la décharge :

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'état d'avancement des travaux à la décharge de Fougères. L'entreprise GUINTOLI a trouvé sur le chantier une plante invasive appelée renouée du Japon qu'il faudra traiter avec un surcoût. Les terrassements sont plus importants que prévus, 40 000 m3 de plus que ce qui était avancé par les levés topographiques.

Portage des repas à domicile :

Mme Lonchambon expose au Conseil Municipal que Manzat-Communauté souhaite modifier le système de portage des repas à domicile par des repas froids, avec de nouveaux critères d'attribution. Le CCAS consulté privilégie comme principal critère la dépendance.

Le Conseil Municipal est favorable à cette position et souhaite que le portage de repas chauds journalier soit maintenu sur la Commune car plus adapté aux besoins des personnes âgées restant à domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 .